

PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2015-2016

CONTEXTE

Le président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle un projet phare de sa politique. A l'occasion des Vœux à la Culture le 12 janvier 2013, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un prix remis chaque année par le président de la République, afin de valoriser les initiatives les plus significatives. La quatrième édition du prix de l'Audace artistique et culturelle se déroulera au cours de l'année scolaire 2015-2016.

DÉFINITION DU PRIX

Le **prix de l'Audace artistique et culturelle** permet de distinguer des trinômes « partenaire culturel-école/établissement scolaire-collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

▪ 15 finalistes

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Ces 15 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les trois lauréats du prix.

▪ 3 lauréats

Trois lauréats se verront décerner une dotation pour la valorisation et le développement de leur projet :

- Premier prix : 10 000 €
- Deuxième prix : 7 500 €
- Troisième prix : 5 000 €

▪ Disciplines artistiques

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture.

▪ Organismes

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication organisent le prix 2015-2016 en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité. La [Fondation d'entreprise Culture & Diversité](#), créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes de l'éducation prioritaire.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ Etape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur et le Directeur régional des affaires culturelles **sélectionnent conjointement trois projets (un par niveau : école/collège/lycée)** d'éducation artistique et culturelle exemplaires développés au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 15 projets finalistes.

Il est constitué de :

- représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- représentants du ministère de la Culture et de la Communication,
- représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ Etape 3 : Constitution du jury 2015-2016

Un jury d'environ 20 personnes sélectionne les trois lauréats parmi les 15 finalistes.

Le jury est composé :

- d'ambassadeurs, artistes reconnus emblématiques dans leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle,
- d'un représentant de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC),

- d'un représentant du Réseau Français des Villes Éducatrices,
- d'un représentant de la Fondation Culture & Diversité,
- d'un représentant du ministère de la Culture et de la Communication (DRAC),
- d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Recteur),
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF),
- d'un représentant de l'UNESCO,
- d'un représentant du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Le Président du jury 2015-2016 est Jamel Debbouze.

▪ **Etape 4 : Modalités de remise des prix**

Les prix sont **remis par le président de la République** au cours d'une cérémonie au Palais de l'Élysée.

Il est remis aux trois lauréats **un trophée** ainsi qu'une **dotation** qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

Certains des **élèves** récompensés sont **présents** avec les principaux représentants des 15 projets finalistes.

CALENDRIER

Octobre 2015	Démarrage du prix
29 janvier 2016	Fin de réception des dossiers de candidature
14 et 15 mars 2016	Secrétariat du prix : sélection des 15 projets finalistes
13 avril 2016	Jury de sélection des lauréats (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} prix)
Juin 2016	Remise des prix par le président de la République à l'Élysée